

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 44 (1959)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, janvier 1959 — 44^e année — Paraît chaque mois

1

LES COMITÉS DIRECTEURS DE L'UNION
LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DU BUREAU CENTRAL
LA RÉDACTION DU « MESSAGER RAIFFEISEN »

*adressent aux collaborateurs et lecteurs de notre organe, ainsi qu'à tous
les militants raiffeisenistes de nos mutualités de crédit, leurs souhaits les
plus cordiaux de bonheur et de prospérité pour*

1 9 5 9

Pour l'An nouveau

Un besoin intérieur plus impératif encore que le respect des traditions, des us et des coutumes, incite la direction de l'Office de revision à s'adresser, au seuil de l'An nouveau, aux lecteurs du *Messenger Raiffeisen*, aux nombreux amis et collaborateurs romands et tessinois, à tous ceux qui œuvrent de près ou de loin aux destinées de notre organisation nationale.

Au cours de l'année qui vient de s'achever, il nous a été donné, une fois de plus, d'enregistrer de nouvelles marques de sympathie et de confiance. Aussi, en ce début d'exercice, ressentons-nous le légitime besoin de remercier, d'extérioriser notre profonde gratitude pour l'incommensurable dévouement, pour le noble et précieux apport de la multitude des coopérateurs à la défense d'une cause qui nous est chère, à la réalisation de l'œuvre Raiffeisen. Nos sentiments de profonde reconnaissance s'adressent à toutes les communautés raiffeisenistes, de la petite et modeste institution du village montagnard le plus reculé à l'importante Caisse de la commune riche et prospère du plateau.

Une fois encore, le climat ainsi créé par la coopération avisée et dévouée, de mi-

lieux différents mais animés d'un même idéal, a permis au mouvement Raiffeisen suisse d'enregistrer des succès dignes d'éloges. Aujourd'hui déjà, ce mouvement ascendant se concrétise par la fondation de onze nouvelles Caisses. Dans les jours qui suivront, il se confirmera sans doute dans les chiffres des bilans par une augmentation appréciable des dépôts du public ainsi que par un accroissement sensible de l'effectif des sociétaires.

A l'aube de l'année nouvelle, nous sommes en droit, dans la reconnaissance et la gratitude, voire même avec une pointe de légitime fierté, d'être pleinement satisfaits du chemin parcouru au cours de ce dernier exercice. En dépit des difficultés qui, cette année non plus, ne nous seront certainement pas épargnées, nous pouvons néanmoins regarder l'avenir avec confiance. C'est dans l'esprit d'une solidarité agissante et à toute épreuve que nous voulons poursuivre notre mission constructive, dans le respect des principes chrétiens profondément ancrés dans les dispositions fondamentales de l'œuvre. Par l'application de l'esprit communautaire, nous poursuivrons notre but qui est de servir notre prochain en par-

D'une année à l'autre

*Toi qui fus, tu fus bonne
En donnant chaque jour
A ceux qui m'entourent
Le support et l'amour!*

*Et tu fus douce et belle
Quand le printemps chantait,
Et que les hirondelles
Sous nos toits revenaient!*

*Merci pour la lumière
Des grands jours de l'été
Baignant la terre entière
Dans la félicité!*

*Bravo pour ton automne
Aux raisins mûrs,
A l'octobre qui donne
Les feuillages cuivrés!*

*De l'hiver, saison morte
Que j'aime les rigueurs,
Quand s'acharne à ma porte
La main du vent rageur!*

*Réponds, toi, l'an nouveau,
Tes jours seront-ils beaux?
Mais, chut! il faut se taire
L'an neuf, c'est Dieu... Mystère!*

Ch. Bettens.

ticulier comme la collectivité en général, afin de contribuer, à l'échelon national, à la prospérité de notre chère patrie.

Par là même, nous créerons simultanément la condition *sine qua non* à la réalisation de nouveaux succès, de nouvelles satisfactions. Habités par ce fervent désir, nous souhaitons à tous nos collaborateurs, amis et sympathisants, avec l'expression

BONNE ANNÉE !

Ces vœux, combien de fois nous allons les répéter durant les prochains jours, à nos parents, nos amis, nos camarades, nos voisins, pratiquement à tous ceux que la vie mettra en rapport avec nous !

Vœux traditionnels, que la coutume, l'habitude et le savoir-vivre ont fait passer dans les mœurs, c'est vrai ! Vœux platoniques, qui ne nous engagent à rien, c'est vrai encore ! Vœux sincères pourtant !

Quand l'égoïsme, la rancune ou l'envie ne s'en mêlent pas trop, nous souhaitons naturellement voir des gens heureux et vivre avec des gens heureux. Sans toujours le réaliser nettement, nous sentons au fond de nous-mêmes que nous sommes tous embarqués sur le même navire et que le bonheur des autres rend pour tous la traversée plus belle.

Bonne année ! C'est avant tout un acte de foi, de confiance, d'espérance en l'avenir, en la Providence qui veille sur chacun de nous. Pourquoi n'aurions-nous pas l'espérance que la nouvelle année sera belle ? Nous sommes dans la main de Dieu, et Dieu est un bon maître, le meilleur des pères. S'il y a des nuages au ciel, Dieu peut les dissiper. Ne regrettons pas trop un ciel sans nuages. Le Dr Knock dirait qu'un ciel bleu est un état précaire qui ne présage rien de bon.

Bonne année ! Qu'entendons-nous par là ?

A cette question posée à brûle-pourpoint, la plupart répondraient sans doute : la vie et la santé d'abord, la sécurité dans le travail, la prospérité dans les affaires. Et aussi un peu, même très peu, de dessert, de fantaisie, de ce luxe discret qui rend moins fade le menu et le confort !

Ce sont des vœux légitimes, pas très relevés pourtant ! Traduits dans le langage raiffeiseniste, cela veut dire : une augmentation du bilan, une augmentation du bénéfice, et aussi des affaires sûres, qui se déroulent sans histoire et sans surprise désagréable ! Ce sont des vœux légitimes. Peut-on souhaiter mieux ?

Il semble que oui.

Ce qui importe, ce sont les hommes.

de notre vive reconnaissance pour la fidélité et la sympathie ainsi témoignées,

une heureuse et bénie Année nouvelle.

directeur de l'Union suisse.

Si étrange que cela vous paraisse à première vue, pour être vraiment heureux et content de lui-même, il ne suffit pas à un homme d'avoir du talent, de voir prospérer ses affaires, augmenter sa fortune, grandir son influence et son pouvoir. Avec cela, un homme est admiré, envié, flatté ou redouté. Mais ce qu'un homme veut au fond de lui-même, c'est être *estimé* !

Une homme passait dans la rue. J'ai entendu cette réflexion : « C'est vraiment un brave homme ; on peut compter sur lui, on peut se fier à lui ! »

On lit souvent dans les journaux des colonnes d'éloges qui ne valent pas et ne remplacent pas ce compliment, qui est la simple constatation d'un fait indiscuté. Et pour que l'année soit bonne pour elles, je souhaite à nos Caisses Raiffeisen des hommes, dont on puisse dire sans réserve ni hésitation : on peut se fier à eux ! on peut compter sur eux ! Le travail qui est à leur portée, ils l'acceptent, et quand ils l'ont accepté, ils le font !

Réflexions pour la nouvelle année :

Diffusion de l'idée raiffeiseniste et initiative pour la fondation de nouvelles Caisses

Le tableau paraissant en fin de ce numéro et indiquant les mutations intervenues dans l'effectif des Caisses Raiffeisen en Suisse durant l'année écoulée fait ressortir que sur les onze fondations enregistrées, une seule revient à la Suisse romande et deux seulement à la Suisse alémanique. Autant dire que l'activité de fondation a été faible, trop faible partout chez nous. C'est cette constatation qui nous a inspiré les pensées qui suivent. Le mouvement Raiffeisen doit se maintenir en constant développement aussi bien en largeur qu'en profondeur. Si les progrès, quant à l'importance des affaires traitées et des services rendus, sont plus que réjouissants, il faut que marche de pair la propagande de l'idée dans les terrains encore à défricher.

L'estime des hommes n'est pas tout. Au-dessus des hommes, il y a Dieu. Pour Dieu, une année bonne, c'est une année où nous faisons du bien. Plus que d'autres, les Caisses Raiffeisen doivent s'en souvenir. Elles ont été imaginées et faites pour cela.

Nos Caisses ne sont pas une œuvre de philanthropie comme la Croix-Rouge ou l'Aide aux réfugiés. Mais elles sont une œuvre d'entraide ; elles sont faites pour aider ceux qui en ont besoin. C'est leur raison d'être.

Que Dieu veuille, cette année, nous accorder de faire beaucoup de bien, toujours plus de bien !

Derrière les chiffres de nos livres, il y a les gens, des hommes, des familles avec leurs espoirs et leurs craintes, leurs vertus et aussi leurs faiblesses, leur bonheur et leur vie. Ce sont leurs visages que nous voulons voir à travers les chiffres.

La justice et la prudence sont des vertus nécessaires, et même des vertus cardinales, et nous n'avons pas le droit de jouer avec l'argent des autres. Mais au-dessus de tout, il y a la bienveillance, la compréhension, la bonté, la Charité, qui est, elle, la Vertu, et sans laquelle, nous dit St-Paul, toutes les autres ne sont rien.

Au-dessus de tous les règlements et de toutes les lois des hommes, il y a l'Evangile. Au travers des hommes, au travers des chiffres, nous voulons voir Jésus-Christ qui nous répète : « Ce que vous faites au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous le faites. »

Faisons le bien qu'Il attend de nous, et pour nous l'année sera bonne !

M. C.

cher. Si l'on songe, d'une part, que la Suisse compte 3000 communes dont certainement plus de 2500 à caractère essentiellement rural, donc présentant toutes les conditions requises à l'éclosion d'une Caisse de crédit rural et que, d'autre part, l'effectif des Caisses Raiffeisen se monte à 1051, on peut aisément se représenter l'importance de l'œuvre encore à accomplir : le champ à cultiver est immense.

Le bon exemple nous vient du Tessin, canton qui annonce 8 fondations en 1958. Il y en avait eu 7 en 1957 et 5 en 1956. Si le Tessin est la région par excellence à recevoir la semence Raiffeisen, en ce sens que cette population attachée à sa terre, à ses traditions, à son histoire, y trouve des moyens les plus efficaces dans la lutte pour

la conservation de son entité, il faut tout de même mettre bien en évidence que les brillants résultats n'ont été obtenus que grâce à l'action d'une équipe de propagandistes qui méritent d'être hautement loués. Ces bons serviteurs du pays ne se contentent pas de « voir venir ». Ils payent de leur personne pour la propagande d'un idéal qu'ils savent utile, voire nécessaire et dont l'application s'avère pressante dans toutes les communautés villageoises.

A l'époque héroïque du début du mouvement, notre terre romande a connu de tels pionniers, les Rochat, les Mounoud et les Golay (Vaud), les Raemy (Fribourg), les Puippe (Valais), les Montavon et les Membrez (Jura), les Bianchi et les Anker (Genève), les Urfer (Neuchâtel). A chacun de nous d'assurer la relève. La moisson est grande...

L'hiver est là. C'est la période de repos pour les paysans. C'est la période des longues soirées pour tous les ruraux qui utilisent volontiers ces moments de loisirs pour l'étude de questions professionnelles, économiques ou sociales, d'utilité publique ou d'ordre intellectuel. Les associations et coopératives diverses, se muant en associations d'éducation populaire, font donner des conférences afin de contribuer à l'instruction générale de leurs adhérents. Nous voyons ici une excellente occasion de faire traiter aussi la question du crédit rural qui est aujourd'hui de toute actualité et de faire parler des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, dont la formule essentielle est une exégèse du vieil adage : « Un pour tous, tous pour un ».

Il ne suffit pas de maintenir et de développer notre œuvre là où elle existe. Il faut la faire connaître dans les régions qui ne bénéficient pas encore de ses bienfaits. Pour y arriver, il faut faire de la propagande.

Or, le meilleur moyen de propagande est indéniablement l'action individuelle des militants raiffeisenistes. Si ce devoir était mieux compris et accompli, l'activité de nos Caisses rurales décuplerait dans le pays. Les dirigeants de nos Caisses locales n'ont pas rempli pleinement leur tâche lorsqu'ils ont doté leur propre commune d'une organisation coopérative d'épargne et de crédit à même d'assurer l'indépendance financière de leurs entreprises individuelles et l'autonomie de la communauté. L'esprit raiffeiseniste d'entraide doit les pousser à regarder plus loin que leur petit horizon local. Ils doivent entrevoir et faciliter la fondation de Caisses dans les villages du voisinage. Ils doivent en parler à leurs amis et connaissances. Ils leur communiqueront les résultats obtenus chez eux et les engageront à faire donner une conférence d'orientation sur la question. La meilleure

recommandation qui puisse être faite est celle que donne l'exemple d'une Caisse bien administrée, dont la pleine et vivante activité fait ressortir les avantages de tous ordres procurés aux sociétaires et à la population tout entière du village.

Lors de chaque assemblée constitutive d'une nouvelle Caisse, nous entendons exprimer le même regret de ce qu'une telle fondation ne se soit pas produite plus tôt. De combien de privilèges n'a-t-on pas été privés ? Quelle somme importante de bénéfices matériels n'aurait-on pas pu réaliser ? Que de frais et de pertes de temps n'aurait-on pas pu éviter ?

Quotidiennement, des occasions se présentent de parler de l'idée du mutualisme dans le domaine du crédit rural et de susciter de nouvelles collaborations. Que l'on sache en profiter chaque fois. Et nuls mieux que les dirigeants des Caisses ne sont mieux placés pour répandre la semence raiffeiseniste, parce qu'ils peuvent parler de ces organismes ruraux en parfaite connaissance de cause et en se fondant sur les résultats pratiques enregistrés. Non seulement ils peuvent signaler les éminents avantages matériels et moraux, mais aussi réfuter les craintes injustifiées qui pourraient être émises, les sophismes et les ragots répandus par des personnages par trop intéressés.

Il faut surtout lutter contre la passivité. On entend trop souvent exprimer les mêmes doutes, les mêmes arguments négatifs : « Chez nous, dit-on invariablement, une telle fondation ne serait pas possible... les conditions n'existent pas... la situation est différente... nous ne trouverions personne pour remplir les fonctions de dirigeants et surtout pas celle de caissier... il y aurait plus d'emprunteurs que de déposants... la méfiance règne et les rares possédants ne voudraient pas faire le geste attendu d'eux... »

La réponse à ces arguments est facile à donner. L'essor du mouvement Raiffeisen suisse dans les communes rurales, dans les plus petites et les plus pauvres comme aussi dans les plus isolées des montagnes est un témoignage de sa vitalité, de son utilité, de la somme des services obtenus. Partout, dans les communes où une Caisse a été récemment fondée, on entend les mêmes réflexions : « Nous regrettons notre retard. C'est il y a 10 ou 20 ans ou plus que nous aurions dû mettre notre œuvre sur pied. Nous aurions maintenant un organisme en plein rendement capable de financer tous les projets que nous entrevoyons pour le développement de notre commune. Il faut travailler d'arrache-pied pour rattraper le temps perdu. » La preuve est faite également que les dépôts affluent dans les localités les plus modestes. Il suffit de créer

le climat de confiance. Et les petits ruisseaux font les grandes rivières.

D'ailleurs, tout le monde au village doit recourir aux services de l'institution locale qui constitue la véritable caisse de compensation financière, les uns étant les déposants, les autres les emprunteurs. Le paysan a besoin de crédit pour l'achat de ses machines et des produits agricoles. En véritable commerçant, il procède à un continu mouvement d'argent. Le petit commerçant et l'artisan doivent disposer d'un crédit d'exploitation. Les caissiers des associations coopératives et sociétés diverses sont heureux de pouvoir déposer leur argent dans une banque du village et effectuer sur place, sans frais ni déplacements, sans pertes de temps, toutes les transactions courantes. Mais surtout la commune pourra utiliser les services de la Caisse parce qu'elle a un important mouvement de fonds. En résumé, quoi de plus beau que la mise en pratique de ce slogan qui prend ici toute sa signification : « L'argent du village au village ».

Que répondre encore à ceux qui arguent que jamais l'institution n'obtiendra la confiance. Si cet argument était fondé, croyez-vous que plus de 500 000 déposants auraient placé leur épargne (actuellement plus d'un milliard de francs) auprès des 1051 Caisses Raiffeisen répandues dans tous les cantons et que 120 000 sociétaires y effectueraient leurs transactions financières pour un chiffre global de 3 1/2 milliards ? Ces organisations rurales de crédit, ces petites banques locales, simples et solides, à l'image de la population villageoise, appellent la confiance populaire et elles la méritent bien.

La nécessité des Caisses Raiffeisen n'est pas diminuée par le fait que les banques multiplient leurs agences et leurs correspondants dans les différentes régions du pays. Les Caisses n'ont en effet pas le même rôle financier que les grandes banques. Elles visent seulement à la régularisation du petit marché financier local. Elles veulent simplement conserver sur place les capitaux de la commune pour les distribuer sans intermédiaire, sous forme de prêts et de crédits, à leurs sociétaires pour leur permettre d'augmenter la productivité de leurs entreprises. Les modestes bénéfices réalisés par les Caisses sont réunis en un fonds de réserve qui constitue une fortune sociale dont le revenu profite également et exclusivement à la communauté rurale.

Actuellement, les difficultés techniques de la mise en activité ne sont plus un obstacle à la fondation d'une Caisse. Le mouvement Raiffeisen suisse possède une organisation centrale qui tient à disposition une équipe de conférenciers — et cela

gratuitement — pour exposer la question et faciliter la réalisation pratique de l'idée. Le bureau de l'Union suisse tient également à disposition tout le matériel et les formulaires utiles à la fondation selon la loi et à la mise en activité pratique. Des réviseurs viennent donner aux caissiers et aux dirigeants les instructions nécessaires et les mettent au courant de la gérance et de l'administration des affaires.

Celui qui craint aussi que la Caisse ne puisse trouver les dirigeants capables et compétents qui veuillent se charger bénévolement de la gérer est un bien mauvais

psychologue de nos populations rurales. Au contraire, on y trouve toujours les personnes dévouées et désintéressées à même d'assurer l'administration rationnelle d'une Caisse Raiffeisen comme de toutes autres institutions d'utilité publique.

Dans les temps sérieux que nous traversons, il est du devoir de chacun de chercher à favoriser et à régulariser le crédit rural en le plaçant sur des bases sûres afin que nos communautés villageoises renforcent toujours plus la place qui leur revient dans la vie économique du pays.

Fx.

Un raiffeiseniste à la plus haute charge du pays

M. Paul CHAUDET, président de la Confédération

Les raiffeisenistes suisses, plus particulièrement les raiffeisenistes romands, s'honorent de l'accession de l'un des leurs à la présidence du gouvernement national. La sympathie que le peuple suisse tout entier voue à ce haut magistrat a reçu sa consécration dans sa brillante élection.

Dans l'histoire du mouvement Raiffeisen suisse, c'est la première fois que l'honneur d'accéder à la plus haute charge du pays échoit à un ancien caissier, à un président en activité du Conseil de surveillance d'une caisse locale, celle de Rivaz.

Homme du peuple, homme de la terre, M. le Président Chaudet s'est activement mêlé à la réalisation de toutes les initiatives et à toutes les activités communautaires au sein de sa commune de Rivaz tout d'abord où il a appris son métier d'entraîneur d'hommes, puis à la tête de son canton pour être ensuite appelé au Conseil fédéral et enfin à la présidence de la Confédération. Gravissant tous les stades de l'échelle sociale, il a mis partout sa large expérience des choses et des hommes au service du pays, cela avec le robuste bon sens du terrien qu'il a voulu rester.

On s'est plu à rappeler qu'il fut boursier communal, puis syndic, député, substitut du préfet, conseiller national, conseiller d'Etat et officier supérieur. Mais il fut aussi un militant raiffeiseniste. Il a rempli avec tact et compétence pendant 17 ans la

délicate fonction de caissier de la Caisse de Rivaz, c'est-à-dire de 1929 à 1946, fonction qu'il n'abandonna que par force majeure au moment de son entrée au Conseil d'Etat vaudois. Nous gardons la forte impression que nous avons ressentie au contact de cet homme à l'occasion de la revision annuelle de la Caisse qu'il gérait avec le sens aigu des besoins des populations rurales. Tenant par-dessus tout au lien étroit avec ses concitoyens, voulant rester l'homme du peuple malgré ses hautes charges, il continua, depuis 1946, à militer au sein de la Caisse Raiffeisen de sa bourgade en présidant le Conseil de surveillance, fonction qui le ramenait toujours à l'étude des problèmes à la dimension locale, communale, à la dimension du travailleur de la terre. Avec une joie chaque fois renouvelée, il participe régulièrement aux assemblées générales de sa Caisse où, cette dernière année encore, il a présenté un remarquable rapport de l'organe de contrôle.

A l'heure de l'accession du président du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Rivaz à la tête du gouvernement fédéral, les raiffeisenistes suisses adressent à M. le Président Chaudet leurs sincères félicitations et l'hommage de leur admiration avec leurs vœux de féconde activité pour le bien du pays.

Fx

pays du monde libre. Il n'est pas facile de dégager les incidences futures, mais elles semblent devoir s'avérer positives, sur le plan européen spécialement. Faisons le vœu, en ce début d'année, que l'expérience confirme cet optimisme.

La surprise s'est même transformée en coup de théâtre par l'annonce de la décision du gouvernement français de libéraliser son commerce extérieur à raison de 90 %. Pour la Suisse, ce fut une heureuse surprise, d'autant plus que les plus optimistes pensaient que la France n'irait pas au-delà d'une libération à 75 % des échéances. Un tel geste courageux marque l'amorce d'une collaboration internationale plus positive et effective, débarrassée de son caractère protectionniste.

Ces opérations monétaires ont annoncé, comme conséquence directe, la liquidation de l'Union européenne de paiements et, avec elle, la suppression automatique des crédits. Fondée en 1950, l'UEP avait créé un système multilatéral de compensation des recettes et des déficits mensuels de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique). Au moment où les monnaies deviennent extérieurement convertibles, ce système de compensation automatique s'avère, en principe, inutile.

Depuis 1955, il était prévu que l'UEP serait appelée à disparaître et, chaque année, ses membres devaient se prononcer sur le renouvellement de leur adhésion. L'organisme prévu pour la remplacer est entré automatiquement en fonction, c'est l'Accord monétaire européen, accord ratifié, à l'époque, par la Suisse avec seize autres membres de l'OECE. Comme le faisait l'UEP, l'Accord monétaire européen doit utiliser l'organisation bancaire de la Banque internationale des paiements à Bâle. Dorénavant, le règlement des soldes déficitaires est prévu en dollars ou en or.

S'il faudra un temps relativement long pour que l'on puisse porter un jugement objectif sur la révolution monétaire et économique, voire même politique, qui bouleverse l'Europe, l'analyse de la situation économique et financière du moment va seule, pour l'instant, retenir notre attention puisque son évolution influera sur le succès ou l'échec des mesures prises. Mais avec un brin d'optimisme, on peut tout aussi bien retourner les termes de la déduction et affirmer que les opérations monétaires et commerciales en cours influenceront favorablement sur l'évolution de la situation économique de l'Europe.

La conjoncture mondiale offre un tableau d'ensemble plus disparate que jamais. Au cours du second semestre de 1958, des modifications contradictoires sont intervenues dans les différents pays, selon

Situation économique et marché de l'argent

Une surprise d'importance historique a marqué les derniers jours de l'année 1958 : la convertibilité et la dévaluation du franc français, la libre convertibilité des principales monnaies, de la livre sterling tout particulièrement. Ces mesures occasionnent un bouleversement considérable au sein de l'économie de la plupart des pays européens. Elles ont des répercussions sur les relations monétaires avec presque tous les

l'importance de leur dépendance de l'économie mondiale, la direction et l'intensité de la politique conjoncturelle d'Etat, l'étendue de la capacité de production excédentaire et le degré de saturation de l'économie. De ce fait, on peut présentement observer dans l'économie mondiale des tendances à l'expansion aussi bien qu'à la récession, des signes d'inflation aussi bien que de déflation. Dans l'ensemble, l'économie s'est maintenue au niveau antérieur. Le chômage n'a pas varié sensiblement et l'accroissement des liquidités s'est poursuivi sur le marché de l'argent et des capitaux. Le cours des actions dénote l'espérance d'un essor des affaires.

Aux *Etats-Unis*, le regain de la production qui s'était dessiné au printemps passé s'est maintenu, bien qu'à un rythme ralenti. Au *Canada* également, l'amélioration conjoncturelle s'est poursuivie bien que les facteurs de dépression n'aient pas encore disparu. En *Extrême-Orient*, la récession s'est, dans l'ensemble, adoucie, au *Japon* spécialement. La crise des paiements de l'*Inde* a été liquidée grâce à l'aide financière des principaux pays créanciers. L'*Australie* fournit le spectacle d'une croissance économique fortement atténuée et, en *Afrique du sud*, la tendance à l'affaiblissement persiste.

En *Europe occidentale*, les tendances à l'affaiblissement sont également persistantes. Cependant, on peut remarquer une évolution très différente de pays à pays et de premiers signes de récession aussi bien que de premiers signes de reprise. Le marché de l'emploi est ainsi très irrégulier et la politique conjoncturelle bien inégale.

En *Grande-Bretagne*, le recul conjoncturel s'est fait plus étendu encore et plus accentué ; ici aussi, on est dans l'expectative devant la suite des événements. L'*Allemagne occidentale* donne l'image d'une croissance économique devenue durable et stable. Dans les pays du *Benelux*, la récession semble toucher à sa fin. Après une longue période de stabilisation, le Danemark paraît s'acheminer de nouveau vers un essor conjoncturel. En *Suède* et en *Norvège*, le recul de la production et de l'exportation a aggravé, de façon générale, la situation économique.

Par rapport à 1957, année de haute conjoncture, l'activité économique de la *Suisse* a été généralement moins intense en 1958 que les années précédentes. Cette évolution vers la normalisation répond au désir souvent exprimé par les responsables de la politique économique et de la Banque nationale de voir le rythme de l'expansion se ralentir. Néanmoins, dans certains secteurs, notamment dans l'industrie textile, on a déjà dépassé les limites d'une simple normalisation. L'industrie horlogère a

perdu, sur le marché mondial, l'avantage extraordinaire qu'elle détenait. Avec la réapparition de la concurrence étrangère, elle satisfait toutefois encore, tout comme avant la guerre, la moitié environ de la demande mondiale.

Malgré le recul des exportations horlogères et textiles, notre *commerce extérieur* se présente de façon satisfaisante. Son évolution marque toutefois un certain revirement d'octobre à novembre 1958. D'une part, comparativement aux mois correspondants de 1957, les *importations* ont diminué de 80,5 millions de francs en octobre 1958 pour se chiffrer à 631,8 millions, et de 69,5 millions en novembre pour atteindre 596,5 millions. D'autre part, les *exportations* qui avaient augmenté de 33,7 millions de francs en octobre 1958 pour se chiffrer à 640,8 millions, enregistrent une moins-value de l'ordre de 14,1 millions en novembre dernier, totalisant 587,9 millions.

Le recul en valeur survenu en l'espace d'un mois ayant été plus prononcé aux sorties qu'aux entrées, il en est résulté à nouveau un revirement de l'évolution de notre *balance commerciale*. En effet, alors qu'en octobre, elle enregistrait un solde actif de 9 millions de francs, elle boucle en novembre par un déficit de 8,6 millions. Il y a une année, l'excédent d'importations s'établissait encore à 64 millions.

Le *marché de l'argent et des capitaux* conserve son état liquide. L'afflux des fonds s'est maintenu, toujours pour les raisons que nous avons largement expliquées dans nos précédentes chroniques. La demande, de la part de l'économie, est plutôt modérée. Les souscriptions aux emprunts ont largement dépassé les montants offerts. Cependant, la création de numéraire par la Banque nationale a pris fin et le règlement du solde passif que présentait notre compte à l'Union européenne des paiements a nécessité une sortie de devises. Mais, d'un autre côté, le remboursement au 1^{er} novembre de 300 millions de francs provenant de l'emprunt fédéral de 1948 a contribué à accroître encore les liquidités du marché.

Les taux de l'intérêt n'ont pas subi de variations notables. Le taux d'escompte officiel reste à 2 1/2 %, celui des prêts sur nantissements à 3 1/2 % et celui de l'argent au jour le jour (Call Money) à 1 %. En ce qui concerne les obligations de caisse, les banques continuent à faire preuve de la plus grande réserve. Les banques cantonales n'offrent plus que le 3 % et rares sont les banques locales qui bonifient encore le 3 1/4 % à 3 ou 5 ans de terme. Dans la moyenne des 12 banques cantonales importantes, le taux de l'intérêt des bons de caisse est de 3,25 %, taux qui

était de 3,89 % au début de l'année. Dans les 5 grandes banques, ce taux a passé de 3,89 à 3,11 % au cours de la même période. Le rendement moyen des obligations de la Confédération est de 3,02 %, de 3,49 % qu'il était au 1^{er} janvier 1958. Le taux moyen de l'épargne dans les banques cantonales est resté toute l'année à 2,85 %. Depuis six mois, le taux moyen des hypothèques de premier rang n'a pas varié. Il est de 3,84 % pour les anciennes hypothèques, de 3,98 % pour les nouvelles affaires agricoles et les logements à bon marché, de 4,09 pour les logements et bâtiments industriels.

* * *

Pour les **Caisses Raiffeisen**, le début de l'an est l'époque où les organes dirigeants se réunissent pour examiner et contrôler les comptes de l'exercice qui vient de se terminer. Sur la base des résultats enregistrés, spécialement du bénéfice réalisé, ils doivent établir sans retard le budget de l'exercice qui s'ouvre et adapter rationnellement les conditions de l'intérêt à la situation actuelle sur le marché monétaire. Mensuellement, le « *Messenger Raiffeisen* » les a renseignés et la présente chronique doit compléter leur information.

Aux termes des statuts, ces décisions doivent intervenir en séance commune des deux Conseils. Elles seront verbalisées avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus et fidèles que les débiteurs ponctuels et consciencieux, cela dans la marge des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. En tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement indispensable des réserves, conformément aux exigences légales et à l'application d'une saine politique bancaire. Nous rappelons nos dernières consignes : la marge de gain doit rester de 1 % entre les taux de base des deux secteurs, le passif et l'actif, soit entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques de premier rang, seules, les fortes et anciennes Caisses pouvant se contenter d'une marge de 3/4 %.

Comme nous l'avons laissé prévoir, le taux hypothécaire de premier rang restera à 3 3/4 %. Nous invitons nos Caisses à éviter ici toute discrimination entre anciennes et nouvelles affaires. Les nouveaux débiteurs, propriétaires fonciers, sont tout aussi dignes d'intérêt que les anciens. Equitablement, on appliquera donc partout le même taux de 3 3/4 %. Conséquence inévitable, le taux de l'épargne devra revenir partout à 2 3/4 % pour rétablir l'équilibre. Bon nombre de Caisses n'avaient

d'ailleurs jamais offert le 3 % à l'épargne et sont ainsi quittes de modifier ce taux de base.

A cause du 3 % à l'épargne et plus encore pour avoir offert trop longtemps le 3 3/4 et le 4 % pour les obligations à terme, certaines Caisses ont vraisemblablement reçu de l'argent qui, en temps normal, ne leur aurait pas été destiné et qui n'était qu'à la recherche de conditions plus favorables parce que les banques se montraient très restrictives dans l'acceptation des fonds. Ces Caisses se sont malheureusement astreintes à de lourdes charges pour n'avoir pas entendu (ou avoir sciemment ignoré) les directives données à temps par le « Messager Raiffeisen ». Il faut éviter la réception de fonds qui ne proviennent pas de la clientèle Raiffeisen et qui, à la première occasion, prendront le chemin inverse sans ménagement quant à l'esprit de coopération.

La situation paraissant stabilisée, on pourra alors considérer comme rationnelle l'échelle des taux suivante :

Créanciers :

Obligations à 3 ans de terme	3 %
Obligations à 5 ans de terme	3 1/4 %
Epargne	2 3/4 %
Comptes courants à vue	1-1 1/2 %

Débiteurs :

Hypothèques de premier rang	3 3/4 %
Hypothèques de rang postérieur avec garantie complémentaire	4 %
Avances sur nantissement	4 %
Avances sur cautionnement	4 1/4 %
Engagements de bétail	4 1/2 %
Avances aux corporations de droit public (bourgeoisies, communes et paroisses)	3 3/4 %

Pour les crédits en compte courant, il est d'usage soit d'ajouter une modeste commission de 1 % par semestre sur le doit, soit de majorer de 1/4 % le taux appliqué selon la garantie.

Fx

Le nouveau régime financier de la Confédération

Par votation du 11 mai 1958, le peuple et les cantons ont adopté l'arrêté du 31 janvier 1958 instituant de nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1959, c'est-à-dire que tous les impôts dus au 31 décembre 1958 sont comptés sur la base des dispositions anciennes — régime financier 1955-1958 — tandis que les nouvelles dispositions sont valables pour ceux dus à partir du 1^{er} janvier 1959.

Impôts supprimés :

a) L'impôt complémentaire pour la défen-

se nationale prélevé sur la fortune de personnes physiques. Cependant, cet impôt pour 1958 non encore payé devra être acquitté une dernière fois en mars 1959.

b) L'impôt sur le luxe.

c) Le droit de timbre sur les documents en usage dans les transports.

Impôts subsistant sans changements :

a) Les droits de timbre.

b) L'impôt retenu sur les prestations d'assurance sur la vie.

c) La taxe d'exemption du service militaire.

Impôts subsistant avec modifications :

a) L'impôt pour la défense nationale (tarif).

b) L'impôt sur les coupons et l'impôt anticipé (taux).

c) L'impôt sur le chiffre d'affaires (liste des marchandises franches d'impôt).

Modifications touchant l'administration des Caisses Raiffeisen

Ces modifications ont une certaine incidence assez conséquente sur l'administration et la gérance des affaires des Caisses Raiffeisen. Les caissiers ont déjà reçu, du secrétariat de l'Union, les instructions nécessaires à l'application de la nouvelle réglementation. Nous jugeons utile de les résumer succinctement à l'intention de nos lecteurs :

1. *Le droit sur les coupons* est réduit de 5 à 3 %.
2. *L'impôt anticipé* est majoré de 25 à 27 %.
3. *Le montant des intérêts francs d'impôt des carnets nominatifs d'épargne (et de dépôt)* est porté de 15 à 40 francs.

Est déterminante pour l'application des nouveaux taux *la date d'échéance*, c'est-à-dire la date à partir de laquelle l'intérêt est versé ou crédité et non l'époque pour laquelle l'intérêt est à bonifier. L'intérêt échéant le 31 décembre 1958 est soumis aux taux anciens, tandis que l'intérêt échéant le 1^{er} janvier l'est au nouveau régime, bien qu'il représente, pour ainsi dire dans sa totalité, une bonification pour l'exercice 1958 (un coupon d'obligation, par exemple, échéant le 1^{er} ou le 2 janvier 1959).

Il en est ainsi des *intérêts des parts sociales* pour l'exercice 1958. Ces intérêts n'échoient pas le 31 décembre 1958, mais seulement le jour de l'assemblée générale,

soit le jour de l'approbation des comptes annuels de 1958. Ici, il faudra déduire 3 % de droit de timbre sur les coupons et 27 % d'impôt anticipé, soit au total 30 % comme par le passé. Si le montant de l'intérêt net à verser au sociétaire ne subira, en conséquence, aucun changement, celui-ci, en revanche, pourra mentionner, dans sa déclaration fiscale, cette déduction d'impôt sur l'intérêt de sa part sociale et, si l'intérêt brut est de 5 %, il pourra requérir du fisc la compensation pour la somme de Fr. 1.35 au lieu de Fr. 1.25 précédemment.

A propos de la limite de 40 francs des intérêts francs de l'impôt anticipé des livrets d'épargne et de dépôt nominatifs, il est bon de préciser que les comptes *au porteur* sont *exclus* de ce privilège. Les intérêts des comptes courants n'en bénéficient également pas. Ici, même les intérêts les plus insignifiants sont soumis à l'impôt.

Donnant ses instructions relatives à la nouvelle réglementation par sa circulaire du 10 octobre 1958 « Aux banques et caisses d'épargne de Suisse », l'Administration fédérale des contributions déclare qu'il est de son devoir d'intervenir contre la division abusive des dépôts d'épargne en plusieurs livrets dans l'intention d'éluider l'imposition fiscale. Si, pour un motif quelconque, plusieurs livrets devaient être établis sur le même nom, c'est le total des intérêts des avoirs du même déposant qui doit être pris en considération en regard de la limite franche d'impôt de 40 francs. Ce total dépassant les 40 francs, le tout doit être assujéti à l'impôt anticipé.

Dans ce même ordre d'idée, seraient soumis aux prestations fiscales, c'est-à-dire les capitaux au droit de timbre et les intérêts à l'impôt sur les coupons et à l'impôt anticipé, les dépôts d'épargne assortis de conditions privilégiées, par exemple d'un taux supérieur de 1/4 % au taux normal de l'épargne ou de dispositions spéciales concernant le blocage des capitaux pour plus de trois mois ou la renonciation aux retraits. Seuls peuvent porter la dénomination de comptes d'épargne, donc exonérés du droit de timbre et du droit sur les coupons, les avoirs auxquels est bonifié le taux d'épargne normal et dont les retraits peuvent être effectués aux termes du règlement normal pour l'épargne.

Fx

Le devoir d'information dans le cadre du secret bancaire

L'Office de revision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen est fréquemment interpellé sur les devoirs d'information du

caissier face au secret bancaire. Aux termes des dispositions légales, quand le caissier est-il tenu de fournir des informa-

tions ? Et à qui ? Quand et à qui doit-il refuser toute indication sur la situation de fortune d'un client ? Quelles sont les limites du secret bancaire ?

La gérance des affaires financières d'autrui, des deniers d'autrui plus spécialement, requiert la confiance. Or, cette confiance est, pour une grande part, fonction du secret professionnel. L'administration des fonds confiés ne saurait souffrir une dérogation, si minime soit-elle, à ce principe légal propre à la liberté et aux droits de l'homme.

Bien que le principe du secret bancaire soit attaqué avec une fréquence accrue, notamment par des partis politiques qui le taxent de privilège fossile d'un passé révolu et obscurantiste, il existe dans notre pays et dans toute l'acception du terme. En présence de discussions qui mettent en jeu un élément important de la gestion traditionnelle des banques, il est utile de préciser la situation à l'intention des caissiers et dirigeants responsables à la seule fin de leur éviter quelques mésaventures et de faciliter l'accomplissement de leurs importantes fonctions. C'est le but de cette étude dont nous avons puisé l'essentiel, par de larges extraits, dans une thèse de M. A. Schaefer, Dr juriste, à l'époque directeur général de l'Union de banques suisses, exposé que nous complétons par quelques données tirées d'une étude similaire de M. A. Edelmann, Dr juriste, sous-directeur de l'Union Raiffeisen suisse, et de l'ouvrage de M^e Capitaine « Le secret professionnel du banquier ».

* * *

Domaine du secret individuel et du secret professionnel

Dans l'histoire de la mythologie, comme dans la littérature des temps les plus reculés, on a toujours flétri la violation des secrets. La sphère du secret, auquel toute personne peut prétendre, a tout d'abord été protégée par les principes de la morale, des bonnes mœurs, des convenances et du tact. On arrive ainsi très tôt à une protection légale du *secret individuel*. Mentionnons en particulier le droit canon avec son secret religieux entouré d'une protection particulière.

Le *secret professionnel* a joué en quelque sorte un rôle de complément de la sphère du secret personnel. Non seulement personne n'a le droit de s'occuper des affaires privées de son prochain, mais on a le droit d'exiger que celui qui a pénétré des secrets personnels dans l'exercice de sa profession ne les divulgue pas sans autorisation. Le secret professionnel gagne en importance au fur et à mesure du développement des professions pour lesquelles la confiance joue un rôle prépondérant : ecclésiastiques,

médecins, avocats. Le fait que l'Etat lui-même reconnaît à ses citoyens le droit au secret de la part des tiers et le sanctionne légalement résulte de ce qu'il soumet ses propres autorités administratives, poste, télégraphe, téléphone, douane, bureau des brevets et patentes — notaires et autorités judiciaires — au secret officiel. Si l'Etat reconnaît à ses citoyens une sphère de secret privé, il ne le fait pas uniquement pour prendre sous sa protection des droits privés, des droits personnels, mais bien aussi pour des motifs qui ressortissent au droit public : le maintien de l'ordre public.

Le droit au *secret bancaire*, dans son essence, ne se différencie pas des droits qui se dégagent de la sphère individuelle de chacun, droits que nous avons cités : secret professionnel du médecin, secret officiel des administrations protégées par l'Etat. Si le secret bancaire est aujourd'hui si controversé, en particulier pour des raisons d'ordre fiscal, il semble que la question ne soit examinée uniquement que sous cet aspect. Vu la puissance croissante de l'Etat et son ingérence accrue dans la sphère individuelle de ses citoyens il y a bon nombre de raisons importantes en dehors du domaine de la politique fiscale qui peuvent justifier le secret des banques.

Notion, contenu et étendue du secret bancaire

Le secret des banques est l'obligation accessoire, assumée de bonne foi par la banque et résultant d'un contrat bilatéral, de garder secrètes les affaires confiées par ses clients. Tout comme le médecin ou l'avocat, le banquier doit pouvoir invoquer le droit de garder secrètes, vis-à-vis des tiers, les affaires qui lui ont été confiées.

Non seulement l'état du compte en banque, mais également tous les éléments susceptibles d'être valorisés, tels que inventions, projets, ainsi que toutes les considérations personnelles que le client seul connaît et qui ne sauraient être révélées à personne sans son consentement, doivent être tenus secrets. L'obligation de discrétion du banquier ne suppose pas nécessairement l'entrée en vigueur d'un contrat. L'obligation de discrétion naît dès le début des négociations ; elle existe même si celles-ci n'aboutissent pas à un contrat (par exemple négociations en vue de l'ouverture d'un crédit).

Le rapport de confiance en tant que base de l'obligation de discrétion prend naissance par toutes relations d'affaires. Peu importe qu'elle soit de longue ou de courte durée : *la seule condition est qu'il s'agisse d'affaires de banque*. Il n'y a pas de rapport de confiance entre le banquier et son fournisseur de papier et de crayons par exemple. Il n'y a pas non plus de rapport

de confiance entre le banquier et celui qui traite en représentation et pour le compte du client, par exemple celui aux mains duquel le banquier remettra un paiement ou des valeurs. Il en va autrement lorsque deux banquiers entrent en relation. Dans ce cas, il y a toujours un rapport de confiance.

D'après la conception du monde des affaires, non seulement le banquier privé, mais tout représentant légal d'une banque constituée sous forme de société est tenu au secret professionnel. *L'obligation de discrétion s'étend donc aussi aux caisses d'épargne et aux coopératives qui ont pour but d'amasser des capitaux, donc aux Caisses Raiffeisen.*

L'obligation de discrétion s'étend à tous les employés de la banque.

L'étendue de l'obligation de discrétion se détermine par l'usage dans les affaires. Une restriction importante : c'est que les faits qui doivent être tenus secrets par le banquier soient de nature économique. Les conditions personnelles ne sont couvertes par le secret bancaire que si elles ne peuvent être séparées des faits économiques. On ne saurait établir de règle générale à ce sujet. Toutefois, la présomption est qu'il s'agit toujours d'affaires couvertes par le secret bancaire. En cas de doute, le banquier comme l'employé fera mieux de garder le silence. En outre, on ne pourra se baser exclusivement sur des considérations juridiques. Il se peut qu'un client puisse considérer la révélation d'affaires personnelles comme une violation du secret, alors qu'objectivement il ne semblait pas qu'il y ait un intérêt à les tenir secrètes. Le banquier et les employés feront mieux de garder pour eux les affaires personnelles de leurs clients, sous peine de courir le risque que la confiance du client en la discrétion de la banque soit ébranlée.

L'obligation de discrétion existe dans toute son étendue vis-à-vis de tiers en particulier dans les renseignements donnés par la banque sur ses clients, pour autant que le banquier ne soit pas en possession d'une déclaration portant consentement du client ou que ce consentement puisse être déduit des circonstances ; ce sera le cas en particulier, et selon la jurisprudence, lorsqu'un client aura donné un tiers comme référence. Si la banque, répondant à une demande de renseignement d'un tiers, peut prévenir une erreur — et peut-être aussi une action en dommages-intérêts de celui-ci — en lui révélant des faits qu'elle n'est pas autorisée à communiquer en vertu de son obligation de discrétion, elle devra cependant refuser les renseignements même si une conclusion défavorable pour le client devait être tirée de ce refus.

Le bénéficiaire du droit d'exiger la discrétion est le client de la banque seul. Ce dernier, son représentant légal ou contractant, peut seul obtenir des renseignements complets sur sa situation en banque et a seul le droit de délier la banque de son obligation de discrétion, ainsi que de fixer des limites à l'étendue du secret.

Quant à la *limite du secret bancaire dans le temps*, il existe dès le moment où la banque prend connaissance des faits, et continue, sans limite dans le temps, même si les relations d'affaires entre la banque et le client sont rompues. Le banquier n'est pas non plus délié lorsqu'il abandonne sa

profession. Il est responsable des violations de secret qui pourraient être commises par ses employés, même après que ceux-ci aient quitté la banque.

Il existe dans différents domaines des dispositions légales qui limitent le secret professionnel. Certaines autorités ou personnes ont le droit d'exiger du banquier des indications complètes sur la situation de fortune d'un tiers. Le banquier est alors délié de son obligation de discrétion par la loi : il ne commet pas d'acte illicite lorsqu'il renseigne dans de tels cas.

(A suivre.)

Pourquoi ne peut-il pas toujours garder le sourire...

Causerie radiophonique du dimanche 21 décembre, de M. l'abbé Crettol.

Il y a quelque temps courait une plaisanterie un peu rosse sur le compte du paysan.

L'enfant d'un jeune et brillant avocat avait choisi, pour naître, l'heure même où son père devait plaider une importante affaire au tribunal du chef-lieu. Sitôt la plaidoirie achevée, l'homme de loi se précipite au téléphone et demande le médecin-chef de la maternité qui est aussi son ami de toujours :

— Alors, est-ce que c'est arrivé ?

— Oui, lui répond le médecin, un beau garçon... félicitations... je puis même te faire une révélation... je crois que ton gosse fera un excellent paysan !

— Un paysan ?... mais à quoi est-ce que tu reconnais cela ?

— Eh bien ! simplement à ceci : ton gosse, depuis qu'il est arrivé, n'a pas cessé de crier avec quelques brefs silences, juste le temps de reprendre haleine pour un nouveau couplet !

N'est-ce pas l'impression que l'on a du paysan dans certains milieux ? On en vient même à croire que l'homme de la terre ne descend pas seulement d'Adam et d'Eve, comme tout le monde, mais aussi et surtout d'un certain prophète Jérémie, spécialement célèbre par ses lamentations...

Le paysan, dit-on, est un homme qui se plaint et se lamente sans fin ni cesse, sans rime ni raison. Il pleure quand il n'y a pas de récolte, il repleure quand il y a l'abondance. Il pleure au printemps parce que tout est gelé, il pleure en été parce que tout est ou bien brûlé ou bien inondé, il pleure en automne parce qu'il ne sait vraiment plus où mettre ses récoltes, et il pleure encore en hiver, parce que, lorsque l'on a pleuré pendant trois saisons, il n'y a au-

cune raison pour changer de musique le reste de l'année...

Que faut-il penser de ces accusations ? Qu'en est-il en réalité ?

Je n'ignore point qu'il se trouve à la campagne comme d'ailleurs dans toutes les autres professions d'incorrigibles grognons que rien ne saurait satisfaire et contenter !

Chacun a son défaut où toujours il revient, dit La Fontaine ; honte ni peur n'y remédie ! Sur ce propos, il me souvient d'un petit fait qui m'a jeté un jour dans une belle colère, s'il est vrai qu'il y a de belles colères !

J'allais en auto vers un village du coté valaisan. En cours de route, je pris avec moi un garçon d'une dizaine d'années qui faisait de l'auto-stop. J'appris bientôt de sa bouche que la vie ne le choyait point. Son père et sa mère, tuberculeux, étaient depuis deux ans en traitement dans un sana. Les six enfants de la famille avaient été placés à gauche et à droite. Lui-même était gardien de troupeau dans une famille paysanne qui avait bien voulu l'accueillir. Je lui demandai s'il était bien traité et s'il était content. Surprenante question pour lui. Je vois encore ses yeux bleus attendris et je l'entends encore me dire :

— Très content... mon patron m'a même dit que je pouvais rester chez lui aussi longtemps que je voulais !

Un brin d'émotion me saisit lorsque je pris congé du petit bonhomme. J'étais encore sous le coup de cette émotion lorsque je rencontrai un agriculteur de mes amis, propriétaire d'une belle exploitation, remarquablement conduite et d'un rendement annuel fort enviable.

Celui-ci m'entonna presque immédiatement et pour la centième fois le couplet habituel de ses lamentations. Une colère subite me monta à la gorge et me fit trouver les mots qu'il fallait pour dire à ce

perpétuel mécontent qu'il mériterait de connaître le sort des parents du petit garçon que je venais de quitter.

Si certains paysans sont de perpétuels geignants simplement par une fâcheuse tournure d'esprit, d'autres le sont parce qu'ils n'ont plus la véritable mentalité paysanne qui sera toujours faite, qu'on le veuille ou non, d'énergie et de travail. Ce sont ces phénomènes qui ont les côtes en long et la bouche en large, qui trouvent la terre trop basse et les cailloux trop durs, le soleil trop chaud et le vent trop desséchant, et la journée et la semaine trop longues. Vous les voyez courir les comités et les assemblées... pendant que le mildiou et la cochylis ravagent en toute quiétude leurs vignes... ceux-là préfèrent l'agitation à l'action et ils attendent fermement leur salut des autres. Un peu comme certaines mères de famille qui sont la moitié de la matinée sur la rue et expliquent avec force détails et grands gestes aux voisines et aux passants qu'elles sont surchargées de travail et ne savent plus où donner de la tête...

Faisons aussi la part de la démagogie qui a gâté passablement de choses depuis quelques années. Certains personnages qui n'ont souvent pas un litre de lait à vendre, pas une pomme ou un fromage à écouler, pas une poire à placer... sauf la leur, ont soudainement réalisé qu'il y avait du mécontentement dans les campagnes et que l'exploitation systématique de ce mécontentement était peut-être leur chance... ils se sont mis en route, croyant au succès, surtout au leur. Il faut les entendre accuser tout le monde, il faut les voir souligner les ombres du tableau et laisser bien dans le silence les lumières et les succès... Ce sont aussi des cultivateurs... mais des cultivateurs de l'aigreur, de la rancœur, de la suspicion.

Et souvent le paysan se laisse prendre, séduire et entraîner. Il ne sait plus raison garder. Il a tort, direz-vous. Bien sûr, mais est-il le seul à se laisser séduire par d'alléchantes promesses ?

Mais déplorable tournure d'esprit, dégoût du travail paysan, démagogie suffisent-ils à expliquer la plainte qui s'élève générale du monde de la terre ?

Non, car cette plainte a des racines très profondes.

On prête au pape actuel qui est connu pour son esprit la boutade suivante : « Dans mon pays, il y a trois manières de perdre de l'argent : le jeu, les femmes et... l'agriculture. Mon père a choisi la plus ennuyeuse des trois... l'agriculture ! »

On l'a dit et répété à ce micro comme on l'a dit et répété à tous les micros du monde qui consacrent quelques instants aux problèmes de la vie rurale que la situation de l'agriculture ne cesse de se

dégrader. Le revenu de l'agriculteur continue à aller en s'amenuisant, pendant que celui des autres professions continue sa marche ascendante. On n'a jamais vu des gens se réjouir et sourire quand ils apprennent que leurs revenus sont en baisse !

L'autre jour, une haute autorité scientifique, M. Henri Noilhan, de Paris, membre de l'Académie d'agriculture de France, parlant à l'assemblée des ingénieurs-agronomes de Suisse romande, a fait un diagnostic tout que souriant de la situation de l'agriculture dans nos pays industrialisés.

Le développement industriel, a-t-il dit en substance, est si énorme qu'on peut presque se croire en présence d'un cas pathologique et l'on en vient à se demander si l'agriculture ne sera pas appelée à disparaître tant il est évident que plus un pays est industrialisé plus son agriculture est traitée en parent pauvre. Ceux qui doutent n'ont qu'à se pencher sur l'histoire économique des Etats-Unis et de la Russie où l'on a mis tout en œuvre pour tenter de résoudre le problème agricole et où l'on a échoué comme partout ailleurs !

M. Noilhan est même d'avis que, pour maintenir l'agriculture dans les pays industrialisés, on sera finalement contraint d'instituer et d'organiser le travail obligatoire des villes à la campagne ! On se rappelle qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale c'était là un peu le projet du Dr Wahlen, notre nouveau Conseiller fédéral !

Mais même si l'agriculture était en bonne posture, il serait difficile au paysan d'arborer toujours le sourire pour la raison très simple que l'agriculture demeure par excellence la profession du risque où l'on peut tout avoir et où tout peut être refusé d'un moment à l'autre. L'antiquité classique avait imaginé l'histoire de Damoclès, l'homme qui avait au-dessus de sa tête une lourde épée suspendue à un crin de cheval. C'est très exactement la situation du paysan. Depuis la fin de l'hiver et les premiers beaux jours jusqu'à la récolte, que d'espoirs et surtout quelles angoisses, et trop souvent quelles déceptions !

Quelle aventure que la culture de la vigne, par exemple. C'est le gel du printemps qui prend plaisir à ouvrir la danse, c'est ensuite le mildiou et toute la gamme des parasites qui veut s'installer comme en pays conquis... qu'il y a loin de la coupe aux lèvres... qu'il y a loin de l'espérance du printemps à la plénitude de l'automne. Et pour quelques bonnes récoltes, combien d'années médiocres, parfois nulles. C'est chaque année à nouveau la grande aventure de la lutte et de l'espérance !

Pour le blé c'est la même aventure qui se répète. Il y a loin des semailles, « et du

geste auguste du semeur » à la somptueuse liturgie des moissons. Tandis que la houle dorée des blés presque mûrs ondule et frémit sous la brise, voici que le temps se gâte, de lourds nuages noirs zébrés d'éclairs accourent de l'horizon et c'est la grêle impitoyable qui fauche et broie en quelques instants les peines et les espoirs de toute une saison.

Tous ceux qui pendant l'été ont fait des promenades dans les alpages ont été impressionnés par la sauvagerie beauté du troupeau en montagne. Là encore quelle aventure ! C'est une bête qui ne veut plus se reproduire, une autre qui dégringole d'un rocher ou est frappée par la foudre, quand ce n'est pas une épidémie qui décime un troupeau entier... pour quelques réussites que de déceptions et que d'insuccès.

L'histoire se répète pour les foins. Le temps se gâte, le fourrage n'est jamais sec, on le met en tas, il faut à nouveau l'épandre... vient une nouvelle ondée et l'on recommence une fois, deux fois, trois fois et plus et pendant ce temps la marchandise se détériore malgré les heures et les peines supplémentaires... N'est-ce pas la profession du risque où l'on peut tout avoir et où tout peut être refusé...

Sans doute d'autres activités sont soumises parfois à la même insécurité des éléments... Je pense à notre hôtellerie saisonnière qui a fait depuis plusieurs années un si magnifique effort de rénovation et de modernisation. On a préparé la saison avec soin, on a engagé parfois des capitaux considérables, tout est prêt et au point, le personnel est là au grand complet, le cahier de réservation des places et des chambres est coquettement garni et voilà qu'arrive un été humide et pluvieux ou bien un Noël sans neige, sous la pluie et en plein dégel, une situation internationale quelque peu inquiétante qui incite les clients à passer leurs vacances dans un lieu pas trop éloigné de leur domicile. Et voici qu'affluent les lettres, les télégrammes, téléphones des clients : Décommandé. Remis. Annulé. Ce n'est décidément pas drôle, parfois même plutôt tragique, car les échéances sont là, il y a plus d'employés que de clients... et pourtant il faut que la vie continue... n'est-ce pas aussi le risque et l'aventure et c'est pourquoi l'on ne trouve pas tous les jours des hôteliers contents et sans soucis. Est-ce étonnant ?

Certains disent : c'est le risque, c'est le métier. Sans doute. Mais n'est-il pas vrai que l'on se découvre une résignation étonnante lorsqu'il s'agit des peines et des soucis d'autrui ?

Que diraient nos ouvriers, si on leur annonçait que pour deux ou trois mois, on leur verserait une quinzaine sur deux,

en ajoutant comme consolation : soyez philosophes, ce sont les risques du métier. Croyez-vous sincèrement qu'il y aurait parmi eux beaucoup de philosophes impassibles ?

Que diraient nos excellents fonctionnaires fédéraux ou cantonaux, sur lesquels on aime à plaisanter, que dans le fond on estime beaucoup et qui jouent un rôle irremplaçable et nécessaire dans la vie de l'Etat, que diraient-ils si on leur annonçait une réduction de salaire de 50 % « pour raisons majeures » ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y aurait des grognements et une indignation majeures et ma foi ! bien compréhensibles.

N'est-il pas normal que ceux qui ont des revenus réguliers et assurés aient une sympathie réelle et agissante pour ceux dont le pain quotidien est exposé à tant de risques et d'incertitudes ?

D'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement de produire, il faut encore vendre, et à quel prix ? Les faits dont j'ai parlé ont leur cause dans les éléments naturels qui échappent en grande partie au contrôle de l'homme. Mais dans ce deuxième domaine il s'agit de l'organisation du marché et il s'agit d'un problème 100 % humain, dont il doit être possible de trouver la solution. Il y a en effet des produits qui se conservent et d'autres qui ne se conservent pas, certains doivent être écoulés immédiatement, autrement ce sont des pertes considérables. Est-il possible alors d'avoir un calme serein et un flegme britannique lorsque de si grands intérêts sont en jeu ?

Il faut donc qu'un dialogue s'engage entre la production et la consommation, entre le commerce de gros et les entreprises de distribution au détail sous l'arbitrage de l'Etat qui doit sauvegarder au mieux les intérêts de tous et de chacun. Si chacun avait en suffisance ce don et cet esprit de sympathie pour la situation du prochain, ne serait-ce pas le premier pas vers les vraies solutions ?

On peut même dire que sans cette sympathie il n'y a rien à faire, tous les efforts sont voués à l'insuccès, toutes les mesures prises n'auront que des résultats médiocres et partiels. Il faut donner un minimum de sécurité et de stabilité à une profession où trop longtemps a régné une insécurité totale.

A quelques heures de cette grande fête de la bienveillance qu'est Noël, serait-ce exagéré que de demander à mes auditeurs s'ils ont bien fait tout ce qu'il fallait pour que le paysan puisse, lui aussi, garder le sourire ?

Abbé Crettol.

Nos villages se motorisent

La machine pénètre de plus en plus dans nos villages ruraux. Chaque exploitation agricole est plus ou moins motorisée.

La motorisation de l'agriculture est nécessaire, à condition qu'on l'effectue à bon escient. Il serait dangereux, par exemple, d'acheter un tracteur sans prévoir si on pourra amortir la dépense occasionnée par cet achat. Si ce tracteur est utilisé sur une surface restreinte, il sortira peu et sa valeur de revente diminuant chaque jour quel que soit le travail fourni, il sera difficile d'amortir la dette contractée.

La motorisation agricole change les habitudes, la mentalité et même la vie du paysan et aussi de nos villages.

Pour payer son matériel agricole, le paysan doit produire davantage. Plus le domaine est petit, plus il doit produire pour que s'éteigne la dette. La motorisation impose le changement des méthodes de culture : mieux connaître le sol que l'on travaille, le mieux nourrir, procéder à des opérations de remembrement, parfois recourir à des conseillers agricoles et s'instruire sur les moyens d'obtenir le meilleur rapport possible de sa terre.

Si, pour un seul exploitant, le coût d'une machine est trop élevé, on s'unit à d'autres pour acheter cette machine et pour l'utiliser. Ou bien, le propriétaire d'une machine la loue à son voisin qui est plus pauvre que lui, ou mieux encore, entre voisins, on échange ses services. De là, naît un esprit d'entraide, de collaboration, de coopération.

Des fonctions se créent. Si certains métiers disparaissent dans nos villages, d'autres se développent. Les forgerons, par exemple, peuvent utiliser leurs connaissances et leurs capacités à l'entretien du matériel moderne. En bricolant, en dépannant, en transformant, le forgeron apprend un nouveau métier. Négociants, entrepreneurs, gérants, ouvriers et employés de coopératives, ces catégories de travailleurs ont leur place dans la commune rurale que la motorisation modernise et dépeuple.

Dans bien des endroits, le moteur chasse l'homme. Ici, le propriétaire de plusieurs exploitations les groupe en une seule pour améliorer son prix de revient et amortir son cheptel. Ailleurs, de riches paysans ou de puissantes sociétés financières évincent à prix d'argent les locataires des domaines qu'ils achètent et se portent acquéreurs des propriétés voisines.

Il arrive aussi que l'introduction de la machine dans l'exploitation familiale bouleverse la famille. Le père qui n'a pas su ou pas pu s'initier à temps aux connaissances mécaniques est quasi éliminé de la direction de l'entreprise par le fils qui

manie le volant et impose sa volonté. Ne généralisons pas toutefois, car dans bien des cas, les générations coopèrent harmonieusement.

La motorisation oblige aussi à emprunter de l'argent plus qu'autrefois. Il faut emprunter pour acheter une machine, emprunter pour agrandir son exploitation, etc.

La machine, en permettant un travail plus rapide, procure des loisirs plus nombreux. La machine libère trop d'heures pour que le besoin de les employer ne pose pas de problèmes nouveaux. Par exemple, celui de l'intérieur, où l'on se retrouve plus souvent. Au fait, la volonté de modernisation de la femme s'est développée parallèlement à celle de son partenaire. La machine à laver, c'est aussi la motorisation. Comme l'autre, elle libère des heures, et le foyer peut connaître et vivre en commun des instants de loisirs.

Les hommes changent ainsi que leur langage, leurs coutumes et leur vêtue. Beaucoup de gestes, de paroles et de soucis sont aujourd'hui communs aux ruraux et aux citadins.

En libérant une main-d'œuvre qui a droit au travail, en bouleversant des structures, en modifiant la nature des rapports humains, en créant enfin chez l'homme des besoins nouveaux, la motorisation agricole pose des problèmes qui, au premier chef, intéressent la société tout entière.

M. B.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union

Réuni le 26 novembre 1958, en séance ordinaire d'automne, sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses récemment fondées de *Loco* (Tessin) *Gorduno* (Tessin) sont admises au sein de l'Union. Les fondations intervenues dans le courant de l'année s'élèvent à 11, portant ainsi à 1051 l'effectif des Caisses affiliées.
2. Le Conseil d'administration prend connaissance avec satisfaction du rapport de M. le directeur Schwager touchant l'activité de la Caisse centrale durant les mois de septembre et octobre. Cette dernière enregistre, pour les cinq premiers mois du deuxième semestre de 1958, une augmentation de quelque 24 millions qui porte son bilan à 301,2 millions de francs. Pendant la même période, les avoirs des Caisses affiliées se sont accrus de 21,2 millions, alors que les crédits mis à leur disposition par

la centrale se sont amenuisés de 4,1 millions.

3. Des demandes de crédits présentées par les Caisses sont admises pour un montant de Fr. 835 000.—.
4. M. le directeur Egger oriente le Conseil sur le déroulement du programme incombant à l'Office de revision ainsi que sur le résultat des expertises effectuées.
5. Le bilan du service de l'Economat, arrêté au 10 septembre 1958, est approuvé. Au cours de ce dernier exercice 1957/58, l'Union a opéré, à l'adresse des Caisses affiliées, le nombre record de 8706 livraisons de fournitures diverses pour une somme facturée de plus de Fr. 200 000.—.

Les coopératives de crédit à l'étranger.

(suite)

En Malaisie

Les fermiers malais ont besoin de capitaux pour pouvoir subsister pendant la période d'attente entre les semailles et la moisson. Par ailleurs, les prêteurs malais ne sont pas moins rapaces que leurs collègues dans d'autres pays. Les intérêts au taux de près de 200 % par année ne sont pas rares, particulièrement lorsqu'il s'agit de prêts en espèces remboursables en marchandises au moment de la moisson.

C'est pour porter remède à ce grave problème des dettes agricoles que les sociétés coopératives rurales de crédit du type Raiffeisen furent introduites il ya environ 35 ans. Aujourd'hui, ces sociétés de crédit sont au nombre de 1025 avec 50 000 membres. Leur capital social s'élève à 9 millions de dollars. Elles sont affiliées à 18 unions coopératives bancaires qui, à leur tour, sont affiliées à la Banque coopérative rurale supérieure.

* * *

Fx.

Dans les fédérations de Suisse alémanique (suite)

Fribourg allemand

L'assemblée générale annuelle des Caisses fribourgeoises d'outre-Sarine connut, elle aussi, un vif succès. Quelque 60 délégués prirent part à cette importante manifestation qui se déroula le 17 juillet 1958 à l'Auberge Saint-Jacques, à Wunnwil, village raiffeiseniste par excellence.

Après avoir salué invités et délégués, le président, M. Hayoz, député de Giffers, ouvrit la séance en rendant hommage aux Caisses affiliées qui, ces dernières années, eurent le privilège de fêter leurs 50 ans d'activité féconde au profit des classes ru-

rales. La Fédération de la Singine fribourgeoise groupe 15 Caisses, dont le bilan global atteint 48 millions de francs. Les 18 000 épargnants ont constitué un volume d'épargne de 37,4 millions, Le chiffre d'affaires s'est élevé à près de 100 millions. Par leur esprit de coopération, les 2812 sociétaires ont déjà constitué une fortune commune globale ou réserve de 2,2 millions.

Rapidement liquidés, les divers objets administratifs à l'ordre du jour prévoyaient notamment l'élection d'un nouveau membre du Comité de direction, en remplacement de M. Jos Hayoz (Liebistorf), décédé. Sur proposition du Comité cantonal, cette charge a été confiée à M. Bruno Bürgy, caissier de la Caisse de Gurmels. Selon la tradition établie, l'Union suisse, par la voie de son représentant, M. Meienberg, reviseur, orienta l'assemblée sur quelques problèmes d'actualité, spécialement la situation sur le marché de l'argent et des capitaux avec ses incidences sur la politique des taux, ainsi que l'épineuse question des crédits de construction.

Zurich et Schaffhouse

L'assemblée générale de cette fédération s'est tenue le 6 septembre à Hôri, cossu village agricole de quelque 600 habitants, lui-même desservi par une Caisse Raiffeisen qui compte 25 ans d'activité avec une somme de bilan de 1,1 million.

Remplaçant président et vice-président empêchés, le secrétaire du Comité fédératif, M. Baltensperger, assure la présidence de l'assemblée, composée de nombreux délégués représentant toutes les Caisses affiliées au mouvement cantonal. Il ressort du rapport annuel que l'effectif des sociétaires s'est accru à 1149, alors que les déposants d'épargne sont au nombre de 5000. La vitalité des Caisses se traduit par un chiffre d'affaires de 35 millions pour une somme de bilan global de 19,6 millions de francs.

A l'issue des délibérations administratives, M. Egger, directeur de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, apporta le message et les félicitations de la centrale et commenta l'évolution de la situation sur le marché de l'argent. Profitant des expériences faites en cours de revisions, M. Burkhard, reviseur à l'Union, distribua ensuite de judicieux conseils aux organes responsables qui surent pleinement profiter de cette journée d'étude pour renouveler leur bagage de connaissances pratiques et techniques.

Uri

Cette fédération, que présidait pour la première fois M. Jos. Huber, secrétaire

communal (Seelisberg), a tenu ses assises annuelles le 13 septembre 1958 à Gurtellen.

Traitant dans un rapport très fouillé de la situation des Caisses uranaises, le président se plut à féliciter celle d'Altorf, la plus ancienne du canton, qui, en pleine prospérité, vient de fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation. La marche du mouvement est des plus satisfaisantes puisque les 17 Caisses représentées à l'assemblée peuvent toutes se prévaloir de consolider chaque année les positions précédemment acquises. Si l'activité de fondation est restée en veilleuse depuis 1946, certaines possibilités restent néanmoins ouvertes. Pour le moment, cette fédération comprend 1536 familles-sociétaires et 6992 déposants d'épargne. Les fonds confiés atteignent près de 15 millions de francs, alors que le roulement s'établit à quelque 22,4 millions.

La liquidation successive des différents points de l'ordre du jour voit notamment l'élection au Comité cantonal de M. Jos. Arnold (Bürglen), en remplacement de M. Joh. Aschwanden. Le secrétaire de l'Union, M. Bucheler, fit un exposé d'actualité, traitant spécialement la situation sur le marché de l'argent et des capitaux.

SD

Coin de la pratique

Virements postaux en faveur de clients de la Caisse.

Il ne suffit pas de justifier les virements ou assignations destinés à des clients par l'avis de débit du bureau postal, qui ne stipule que la date, le numéro du chèque et le montant. Cette pièce n'indique nullement la destination donnée aux fonds. En revanche, on peut se procurer au bureau postal, une *attestation d'exécution* qui est à remplir par la Caisse — le nom du destinataire figure à côté du montant —, pièce qui sera jointe au formulaire du compte de chèques. Une fois la bonification effectuée, l'office postal renverra à la Caisse l'attestation en question, munie du timbre postal. Ce document qui portera un numéro d'ordre, sera conservé comme justificatif dans le dossier des pièces comptables.

* * *

Valeur du bien-trouvé.

Conformément au chiffre 5 du règlement d'administration des Caisses Raiffeisen, une reconnaissance de compte (bien-trouvé) doit être exigée annuellement de tous les titulaires de comptes courants. Ce bien-trouvé est une reconnaissance signée par l'accrédité du solde créancier ou débiteur de son compte au 31 décembre. Ce

document n'est pas exigé uniquement pour une question d'organisation interne, mais bien pour sa valeur comme reconnaissance de dette. En effet, en cas de poursuites, seul le créancier, dont la poursuite se fonde sur une reconnaissance de dette constatée par acte authentique ou sous seing privé, peut requérir la main-levée provisoire, conformément à l'art. 82 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Ce n'est pas par esprit fantaisiste que le reviseur réclame ce document avec tant d'insistance. On veillera, d'autre part, à toujours faire signer ces reconnaissances par le débiteur lui-même. La signature sociale est de rigueur pour les communes, sociétés, etc.

* * *

Une société en nom collectif composée de deux commerçants a contracté un emprunt cautionné. La société est radiée et les actifs et passifs sont repris par une société en commandite, dont l'un des associés ne fait plus partie. Pendant combien de temps les cautions sont-elles engagées et quelles sont les mesures que la Caisse doit prendre ?

Il s'agit en l'occurrence d'un changement de débiteur. On appliquera en premier lieu l'art. 493, al. 5 du Code des obligations qui stipule que lorsque la dette est reprise par un tiers et que le débiteur est libéré de ce fait, le cautionnement s'éteint, à moins que la caution n'ait consenti par écrit à cette reprise. Pour que ce cautionnement conserve sa validité pour la société en commandite, les cautions doivent donc donner leur approbation au changement de débiteur. Ce consentement doit être donné avant la reprise définitive de la dette. Il n'est requis que lorsque la dette principale est reprise avec effet de libération pour l'ancien débiteur. Lors de la reprise d'un patrimoine ou d'une entreprise, avec actif et passif, le débiteur actuel reste engagé avec le nouveau pendant une période de deux ans, conformément à l'art. 181, al. 2 CO, qui précise également que ce délai court, pour les créances exigibles, dès l'avis ou la publication, et, pour les autres créances, dès la date de leur exigibilité.

Le consentement écrit des cautions au changement de débiteur peut donc être exigé pendant les deux ans qui suivent la reprise des engagements par le nouveau débiteur. De toute façon, les cautions restent donc responsables pendant la période précitée, à moins qu'elles désirent se libérer de leur cautionnement en exigeant la dénonciation de la dette. Dans ce cas, la Caisse devrait dénoncer la dette et poursuivre juridiquement l'exécution de ses droits contre les deux anciens débiteurs,

dans le délai de quatre semaines. Si les cautions n'exigent pas cette procédure et qu'elles refusent simplement de maintenir leur obligation vis-à-vis de la société en commandite, la Caisse doit exiger de nouvelles garanties dans le délai de deux ans. Si ces dernières ne peuvent être fournies, la dette sera dénoncée au remboursement, de façon à permettre au créancier d'intervenir, en temps utile, contre les débiteurs et dans tous les cas, contre les cautions.

* * *

Nantissement de valeurs de l'épouse en faveur du mari.

Lorsqu'un sociétaire désire contracter un emprunt à la Caisse en donnant en garantie des obligations nominatives, carnets d'épargne ou polices d'assurance de son épouse, l'acte de nantissement doit être également signé par cette dernière. Selon art. 202 du Code civil, le mari ne peut, en dehors des actes de simple administration, disposer, sans le consentement de la femme, des apports de celle-ci qui n'ont point passé en sa propriété.

Communications du bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons à MM. les caissiers que les comptes annuels de 1958 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1959 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5-8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins dix jours avant l'assemblée générale, quinze jours même si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union,

les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

MM. les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1^{er} mars, sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Aux termes de la loi et des statuts, les comptes annuels seront publiés pour être communiqués aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale ordinaire. L'Union se charge volontiers de cette publication sous la forme d'une polycopie ou d'un imprimé. Bien spécifier le genre que l'on désire. Voici les prix approximatifs : Polycopie exécutée par le secrétariat de l'Union sur une page, bilan et compte d'exploitation :

3 francs pour 50 exemplaires,
6 francs pour 100 exemplaires,
2 fr. 50 en plus pour chaque centaine.

Même prix pour la polycopie, sur une seconde page, de la convocation à l'assemblée générale.

Publication exécutée par une imprimerie, sur quatre pages : convocation, compte de caisse et compte d'exploitation, bilan, cli-ché-propagande :

30 francs pour 50 exemplaires,
42 francs pour 100 exemplaires,
48 francs pour 200 exemplaires,
60 francs pour 400 exemplaires,
pour Jubilés, environ 10 fr. en sus.

Nous recommandons cette publication qui épargne des peines aux caissiers, l'Union possédant tous les chiffres utiles pour y procéder sans autres indications que les noms du président et du secrétaire de direction et du président de surveillance, pour la convocation, la date de l'assemblée, le local et l'heure, etc. On passera l'ordre assez tôt pour laisser le temps matériel à l'accomplissement de l'ouvrage.

* * *

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril.

* * *

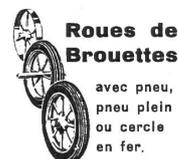
Collection du « Messenger Raiffeisen » : nous invitons également MM. les caissiers à faire relier les collections annuelles de l'organe de l'Union pour les conserver dans la bibliothèque de la Caisse. Pour ce travail, on peut s'adresser à l'Union. Le prix de la reliure revient à environ 10 francs. Jusqu'à épuisement du stock, l'Union peut également livrer des collections annuelles reliées. Dans ce cas, au prix de la reliure s'ajoute celui de l'abonnement annuel.

■ Plantez à présent
les plants forestiers

plants forestiers

Je livre des plants sains, bien venants, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières
SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39



Roues de Brouettes

avec pneu,
pneu plein
ou cercle
en fer.

FRITZ BÖGLI

atelier de construction
Langenthal-31
Tel. (063) 2 14 02

Vin rouge 1^{re} qualité

Vino Nostrano, de mon
pressoir Le l. Fr. 1.60
Montagne Fr. 1.50
Barbera Fr. 1.90
Valpolicella Fr. 1.95
Chianti extra Fr. 2.25
Départ Locarno, à partir
de 30 litres. Echantillon
gratuit. Demandez prix
courant.

Expédition de Fruits

Muralto, Tessin, case postale 60, tél. (093) 7 10 44

COUVERTURES DE LAINE

sortant de fabrication courante, ayant petits défauts, en partie presque invisibles (défauts de couleurs, de mesures ou de tissage), sont offertes à des prix extrêmement bas. Demandez un choix pour 1 ou 2 jour ; par téléphone ou par carte postale. Dim. normales 150x210, 170x220 cm. Pour lits doubles 200x240, 230x250 cm.

FELSBACH AG, Tuchfabrication, Schauenberg (GR). Tél. (081) 8 14 17

▼ imprimerie
favre & favre s.a.
▲ lausanne

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92



La première graisse
à traire

Echantillon gratuit et documentation sur demande

■ de qualité régulière
■ la plus économique

LACTINA SUISSE
PANCHAUD S.A. - VEVEY



La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

**I Comitati dell'Unione
la Direzione ed i funzionari della Centrale
la Redazione del « Messenger Raiffeisen »**

augurano ai collaboratori ed ai lettori del nostro giornale, come pure a tutti i membri delle Casse Rurali, un felice e prospero

1 9 5 9

Verso l'Anno Nuovo

Il nostro « Messenger » ha portato a termine un'altra annata di vita, durante la quale si è sempre sforzato di mantenere uno stretto contatto con i suoi lettori e con la comunità raiffeisen di lingua italiana, della quale ha condiviso gioie e pene, occupandosi di problemi talvolta anche esorbitanti dalla sfera d'azione propria delle Casse Rurali.

Il « Messenger » ha continuato a diffondere le idee ed i principi di Raiffeisen, che esigono dedizione, spirito di sacrificio e collaborazione. In un periodo in cui ci si sente facilmente portati a scaricare sulla collettività i problemi del singolo, si è sforzato di stimolare le energie individuali, di rimettere sempre più in onore l'aiuto reciproco, in contrapposizione all'aiuto da parte dello Stato, di risvegliare lo spirito di cooperazione e di solidarietà tra uomini di buona volontà.

Facendo la cronaca dei principali avvenimenti raiffeisenisti dell'annata e comunicando i risultati di esperienze fatte in Svizzera ed all'estero in materia di credito agricolo e di problemi finanziari, il nostro « Messenger » ha sempre pazientemente cercato di eliminare dalla via diritta e sicura tracciata dai promotori del nostro movimento ogni ostacolo suscettibile di impedire la marcia regolare e la prosperità delle nostre Casse.

Certamente il nostro modesto « Messenger » conosce la propria debolezza ed i mezzi ridotti di cui dispone per assolvere al suo compito come lo desidererebbe. Gli mancano in particolare le critiche o gli incoraggiamenti capaci di guidarlo o di indicargli nuove e migliori vie da seguire. Malgrado ciò continua, mettendo il massimo impegno nella sua missione, ed osa sperare che i suoi sforzi non siano del tutto inutili, e che se non riesce ad interessare tutti i lettori possa almeno essere utile ai

dirigenti delle Casse di lingua italiana e servire la nostra comune causa raiffeisenista.

Per questo il « Messenger » riprende con nuova lena e perseveranza il suo cammino per una nuova annata. Spera di trovare sulla sua via dei collaboratori che l'aiuteranno a rendere il suo contenuto sempre più ricco e sempre più fecondo.

Malgrado il susseguirsi di avvenimenti che hanno a parecchie riprese scosso l'economia nazionale il movimento raiffeisen ha registrato uno sviluppo normale nel corso dell'anno ormai terminato. 11 nuove Casse, di cui 8 nel Ticino, sono state fondate, portando così il totale a 1051. Malgrado siano affiorate in certi settori le prime avvisaglie se non di crisi almeno di declino dell'alta congiuntura, ciò che ha reso più lenta la formazione di nuovi capitali, le Casse Raiffeisen hanno nel loro assieme, e nel Ticino in modo particolare, non soltanto mantenuto le loro posizioni, ma la cifra complessiva del bilancio segnerà anche per il 1958 un notevole progresso.

La necessità del mutuo aiuto e della solidarietà nel campo del risparmio e del credito è oggi più sentita nelle popolazioni rurali, e molti capitali della campagna che erano depositati in città tornano a poco a poco nelle nostre Casse locali.

Per la loro stabilità e la loro attività modesta, al riparo dalle ripercussioni di avvenimenti economici esterni, le Casse Raiffeisen si impongono sempre di più all'attenzione generale. I principi che stanno alla loro base, i quali mirano non soltanto al miglioramento delle condizioni d'esistenza materiale dei loro soci, ma che pongono anche condizioni generali d'ordine morale e sociale, valgono oggi alle nostre associazioni simpatie sincere e bene-

voli collaborazioni sempre più numerose.

Occorre ad ogni costo ridar valore alle forze morali, al lavoro intenso, alla sobrietà, all'ordine, all'economia. I facili guadagni hanno troppo minato negli ultimi anni queste preziose qualità dell'individuo, ed una selezione sempre più accentuata si impone nella scelta dei richiedenti di prestiti, in quanto occorrerà vegliare a che le condizioni di dignità, di buona reputazione, di capacità lavorativa richieste dagli statuti siano ben adempiute.

Esperienze fatte negli ultimi tempi hanno messo in evidenza la responsabilità che incombe ai creditori in qualità di distributori e di sorveglianti del credito. Tale responsabilità è ancora più accentuata per gli amministratori delle Casse Rurali, per il fatto che essi sono per di più gerenti e protettori del piccolo risparmio popolare.

L'amministrazione esige dai dirigenti sempre più tatto, prudenza, dedizione e disinteresse; ma più il compito sarà difficile, maggiore sarà la soddisfazione di averlo assolto.

Continuiamo perciò sulla via diritta tracciata davanti a noi, rispettando sempre strettamente i principi che ci sono stati trasmessi dai pionieri. Le Casse Raiffeisen devono sempre mostrarsi degne del loro ideale e della fiducia della quale formano l'oggetto.

L'opera magnifica ideata da Raiffeisen ed introdotta in Svizzera dal Parroco Traber esattamente 58 anni fa dovrà essere resa sempre più efficace e prospera facendo del raiffeisenismo svizzero il regime dell'equilibrio, della buona fede, della comprensione tra cittadini, della solidarietà efficace e dello sforzo individuale libero e consapevole. Quest'opera noi dovremo renderla invincibile permettendole di realizzare, anno dopo anno, i progressi d'ordine morale, economico e sociale che sempre più ci avvicineranno all'ideale che ci siamo proposti.

G. M.

Credito agricolo

Riceviamo e pubblichiamo:

Il Gran Consiglio del Cantone Ticino ha votato, nella passata sessione primaverile, la istituzione della Cassa Ticinese di Credito Agricolo. Si tratta, almeno per il momento, di una istituzione che non dovrebbe cogliere tanti successi dal momento che l'aiuto ai contadini si risolve in ben poca cosa.

Se inoltre sulla bilancia noi mettiamo tutte le formalità di natura burocratica che verranno chieste ai richiedenti un prestito, è lecito pensare (noi che conosciamo mentalità ed abitudini del ceto agricolo del nostro paese) che i nostri bravi agricoltori non faranno capo alla nuova istituzione che in misura molto limitata.

Questo, ben inteso, se la situazione resterà quella che è e cioè con la dotazione di capitale attuale e con le condizioni di interesse ventilate in sede di discussioni commissionale e granconsigliare.

Intendiamo, in questo nostro esposto, soffermarci un attimo su un capitolo del nuovo decreto legge e cioè quello che contempla la composizione del Consiglio di Amministrazione.

Le legge prevede che il Consiglio di Amministrazione del nuovo istituto si compone di 7 membri, cittadini svizzeri, domiciliati nel Cantone, nominati a voto unanime dal Consiglio di Stato.

Prevede ancora che il Consiglio di Stato vigilerà perchè siano equamente rappresentati nel C.A. i ceti agricoli.

Senonchè nel Cantone Ticino un conto è la teoria e un conto è la pratica. Recentemente il Consiglio di Stato ha scelto a voto unanime il nuovo Consiglio di Amministrazione della Cassa. Leggendo i vari nominativi dobbiamo amaramente constatare come nessun rappresentante del ceto agricolo è stato incluso nella lista dei membri del C. A. E' vero che ne fa parte l'On. Caverzasio. Ma non ci si venga a dire che lo stesso rappresenti *in modo equo* il ceto agricolo del Cantone. Infatti la personalità dell'On. Caverzasio è costituita, almeno per l'80 %, da interessi industriali per cui i ceti agricoli non possono logicamente accettarlo quale loro rappresentante.

Detto questo non possiamo tralasciare dal riferire una cosa alquanto grave per il nostro movimento Raiffeisen.

Tutti ricorderanno come l'On. Galli, in occasione del discorso pronunciato al Congresso di Lugano, aveva chiaramente affermato, oltre che l'unità delle Casse Rurali nel Cantone Ticino, che la Cassa Ticinese di Credito Agricolo avrebbe certamente instaurato una politica di collaborazione con le stesse Casse Rurali.

Identica affermazione era contenuta nel messaggio del Consiglio di Stato diretto al Gran Consiglio. Identica esplicita affermazione era stata ribadita dallo stesso On. Galli, in sede di discussione avanti la speciale commissione, in risposta a precise domande postegli dai nostri rappresentanti On. Ghisletta e Induni.

A cosa assistiamo ora? Il Consiglio di Amministrazione ha nominato quale suo presidente l'On. Caverzasio. Questi, in

occasione della discussione granconsigliare sul rendiconto 1957 del Dipartimento dell'Agricoltura, ha letto un lungo discorso in cui tra l'altro ha affermato, a proposito della nuova Cassa Ticinese di Credito Agricolo, che occorrerà istituire in ogni comune delle agenzie locali altrimenti i contadini andranno a finire (come attualmente) a servirsi presso le Casse Rurali.

Sarebbe questa la tanto auspicata collaborazione? Oppure si intende combattere per favorire la Banca dello Stato e gli altri Istituti? Ebbene si ricordi l'On. Caverzasio che la Cassa Ticinese di Credito Agricolo è nata anche per l'appoggio che i nostri rappresentanti le hanno concesso, e che le sue idee sono da considerarsi puramente di natura personale. Se così non fosse noi sapremo raccogliere il guanto di sfida prendendo le necessarie misure.

Troppi libretti di risparmio?

Senza dubbio il ramo più popolare del servizio bancario è sempre stato quello della cassa risparmio. Fatto comprensibile se si considera che il privato può mettere al sicuro del denaro momentaneamente superfluo o accantonarlo per un uso già prefissato e inoltre trarne un discreto reddito e disporne a piacimento, sia pur dietro preavviso per grosse somme, onde evitare perdite di interessi.

Ciò malgrado la constatazione che da qualche anno, secondo le statistiche, esistono nella Svizzera più libretti di risparmio che abitanti può provocare un certo stupore. A fine 1957, infatti, l'effettivo dei libretti di risparmio era di 5,9 milioni, vale a dire 800 000 circa più del numero degli abitanti del nostro Paese. Durante il 1957 vennero emessi 408 000 nuovi libretti, mentre 291 000 furono saldati, ciò che significa un aumento di 117 000. Del totale dei libretti a fine 1957, l'88 % era costituito dai cosiddetti piccoli depositi; quei depositi cioè che non oltrepassano i 5000 franchi. La media dei piccoli depositi risulta di 953 franchi, e la loro partecipazione al valore complessivo dei libretti di risparmio è del 42 %.

Ora, benchè anche i neonati posseggano il loro libretto di risparmio, il totale di quest'ultimi è talmente superiore al numero della popolazione che vogliamo cercare di elencare brevemente i motivi di questo divario.

Crediamo avantutto che sia un po' a causa dell'imposta preventiva, sino a fine 1958 calcolata sugli interessi da 15 franchi in avanti per i libretti nominativi. Il fatto che gli interessi fruttati da una somma di poco superiore ai 500 franchi siano soggetti a quest'imposta ha spinto molti a ripartire i propri risparmi su diversi libretti presso differenti istituti.

Alle persone che posseggono più libretti al proprio nome si possono aggiungere quelle che dispongono, sia per motivi fiscali sia di praticità, di libretti al « Portatore ». Pure numerosissimi sono i libretti intestati a comuni, parrocchie, patriziati, enti, società di ogni genere, fondi, opere, ecc., quindi non a persone fisiche.

Per nulla trascurabile è il numero di quelli aperti da lavoratori stranieri durante la loro permanenza nel nostro Paese. Bisogna però aggiungere che a fine stagione tali libretti vengono per lo più estinti, a meno che l'interessato, avendo l'intenzione di ritornare l'anno successivo, non lasci sul libretto una piccola somma che lo tiene aperto.

E da ultimo crediamo poter citare i numerosi depositi di stranieri che vedono nel nostro Paese un luogo sicuro per il collocamento di loro capitali. Si tratta, per maggior parte, di libretti che non fanno registrare movimento alcuno durante l'anno.

Questi, in breve, i plausibili motivi per cui si è giunti ad un numero tanto elevato di libretti di risparmio. E' possibile che a fine 1958 esso abbia raggiunto i 6 milioni. Ciò che però riveste maggiore importanza non è il numero dei libretti, bensì il capitale risparmiato che speriamo continui ad aumentare anche nel futuro a garanzia della saldezza economica del nostro Paese.

G. P.

L'angolo del giurista

Domande e risposte

D. — Ho intenzione di costruire un garage contro il muro di proprietà del mio vicino di casa. Lo posso fare?

R. — Certamente. Dovrà però pagare la metà del muro del vicino nonchè la metà del terreno su cui sorge tale muro. In caso di contestazione circa l'ammontare dell'indennizzo, la stima verrà fatta dai periti. Nel caso invece in cui Ella non intendesse costruire appoggiando al muro vicino, dovrà necessariamente erigere la Sua costruzione a tre metri di distanza.

D. — Sono socio della Cassa Rurale del mio comune di domicilio. Avrei bisogno di un credito di Fr. 1500.—. Non ho sostanza alcuna nè mobile, nè immobile. Non ho nemmeno un pegno da concedere. Come posso ottenere tale prestito?

R. — Semplicemente col fornire una fidejussione di due persone solvibili a giudizio della Cassa. So che Lei ha uno stipendio fisso, che gode buona reputazione per cui non dubito che potrà trovarsi due persone amiche e che comprenderanno la attuale Sua delicata situazione.

Avv. Emilio Induni.



Notizie dalle Casse

Mendrisio

La Cassa Rurale di Mendrisio ci ha trasmesso la fotografia della nuova sede, che ben volentieri pubblichiamo.

Il trasferimento nella nuova sede si è reso necessario in quanto precedentemente la Cassa si trovava in un locale periferico, lontano dal centro, dalla parte vecchia, nella quale si contano in massima parte i clienti della Cassa.

D'altronde a Mendrisio, che per il suo costante sviluppo industriale va ormai assumendo un aspetto urbano, era indispensabile creare una sede propria per la

Cassa, in quanto, non occorre dimenticarlo, vi hanno succursali od agenzie ben 5 banche. La nuova sede, sita nel centro della vecchia Mendrisio, sulla ex-strada cantonale che attraversa il borgo, è senz'altro in posizione molto vantaggiosa per la Cassa.

La sviluppo velocissimo poi che la Cassa va assumendo (fondata nel 1956 supererà con il bilancio 1958 con tutta probabilità il mezzo milione di bilancio) rende necessaria una sede decorosa. Ci congratuliamo con i dirigenti di Mendrisio per la bella iniziativa ed auguriamo alla Cassa ottimi risultati nel futuro.

G. M.

Su Isona

Abbiamo appreso che l'articolo su Isona da noi pubblicato sul numero di novembre 1958 ha dato luogo ad alcuni malintesi circa l'autore dello stesso. Un lettore attento avrebbe però notato che tale articolo portava la sigla G. M. come tutti gli articoli redazionali della « Pagina », sigla che corrisponde alle iniziali del redattore della parte italiana del « Messenger », cioè il revisore signor G. Molinari. Del resto, dato che l'articolo in questione non conteneva alcun accenno polemico nè di carattere personale, ma soltanto dati di fatto inconfutabili, riteniamo che nessuno avrebbe dovuto ritenersi leso per il fatto di vedersi erroneamente attribuita la paternità.

G. M.

MERCATO DEI CAPITALI

Se i nostri tassi sono ancora oggi tra i più bassi del mondo, la causa non è una politica inflazionistica del denaro a buon mercato. Si tratta piuttosto di una evoluzione naturale che si spiega con l'abbondanza del risparmio e l'afflusso di capitali esteri che, a seconda dei momenti politici internazio-

nali, assume proporzioni eccezionali. Quest'ultimo fattore, favorendo l'aumento della massa monetaria e lo sviluppo del credito, non è stato senza dubbio senza influenza sul livello generale dei prezzi.

Le cause di questo aumento della liquidità e del ribasso del tasso d'interesse sul denaro, sono state esposte a parecchie riprese e abbondantemente. Tuttavia noi dobbiamo esporle ancora una volta poichè esse soltanto permettono di comprendere le modifiche intervenute in questi ultimi tempi. L'abbondanza dei capitali ha anzitutto per origine, particolarmente se si considera il periodo che è seguito alla seconda guerra mondiale, l'intensificazione del risparmio e gli elevati eccedenti della bilancia del reddito. I passivi dei bilanci bancari, che riflettono il risparmio individuale (libretti di risparmio e di deposito, obbligazioni e buoni di cassa), sono passati da 11 miliardi nel 1945 a più di 18 miliardi e mezzo nel 1955; questo aumento di quasi il 70 per cento resta impressionante anche se si tien calcolo della parallela svalutazione del denaro (dell'11,5 per cento). A fianco del risparmio individuale, si è registrato un forte accrescimento del

risparmio operato con le assicurazioni, in modo particolare in seguito all'entrata in vigore dell'AVS. Anche a causa della struttura di questa assicurazione sociale, le entrate, nel corso dei primi anni, hanno superato considerevolmente i versamenti, di modo che il fondo centrale di compensazione ha avuto a disposizione per il collocamento una somma di 440 milioni in media per anno durante il periodo dal 1948 al 1956.

Gli anni di depressione durante il periodo fra le due guerre e il periodo di ricostruzione che ha seguito alla seconda guerra mondiale, ci hanno abituati a spingere ogni attività d'investimento. Il pieno impiego della mano d'opera e l'aumento del reddito nazionale sono certamente stati una conseguenza diretta di questa attività. Ma si dimentica troppo sovente che il volume degli investimenti in rapporto a quello del risparmio è egualmente determinante per l'equilibrio monetario, condizione prima per un aumento economico favorevole e duraturo. Così l'equilibrio tra la domanda e l'offerta globali non può essere garantito che se il risparmio aumenta in misura sufficiente, ciò che fu il caso sino al 1953. Dopo questa data i capitali affidati alle banche sono diminuiti in confronto al ritmo precedente.

Secondo statistiche attendibili il reddito nazionale svizzero è aumentato durante il periodo 1953-1956 del 18 per cento, percentuale che corrisponde anche all'aumento del risparmio per questo periodo. Per contro, gli investimenti (stocks non compresi) sono aumentati del 40 per cento. E' quindi manifesto che il risparmio corrente è stato insufficiente per finanziare un tale investimento. I fondi ricevuti dall'estero hanno contribuito a questo finanziamento, ma soprattutto l'espansione è stata possibile grazie all'estensione del credito bancario. La conseguenza di questa politica economica espansionistica fu la contrazione dei capitali intervenuta all'inizio del 1958 e il susseguente aumento dei tassi d'interesse.

La ripresa in maniera ascensionale del risparmio e il freno posto agli investimenti hanno provocato, a partire dal secondo semestre di quest'anno, una nuova forte liquidità sul mercato dei capitali. Se essa avrà lunga durata tenderemo di prevederla.

E' quasi impossibile formulare dei pronostici. Si può però pensare che il problema del credito non potrà venir risolto rapidamente. Inoltre è poco probabile che l'equilibrio fra l'offerta e la domanda possa venir ristabilito a condizioni così « favorevoli » di quelle che si notavano or non è molto tempo. Un ritorno alla vecchia abbondanza di capitali non è probabile, anche se la bilancia dei redditi accusa dei

nuovi eccedenti e se il risparmio si intensifica. L'economia svizzera è posta di fronte a compiti a lungo termine — sviluppo della produzione di energia idroelettrica e atomica, adattamento dell'equipaggiamento industriale ai progressi tecnici (automazione), sistemazione della rete stradale, lotta contro l'inquinamento delle acque, ecc. Tutti questi compiti esigeranno dei grossi investimenti. Accanto a ciò l'industrializzazione delle regioni ancora sottosviluppate economicamente, porrà delle gravi esigenze al mercato internazionale dei capitali, ciò che non mancherà di avere delle ripercussioni nella Svizzera.

Secondo gli economisti *l'attuale liquidità sul mercato dei capitali è momentanea*, benchè non esistano ancora precisi indizi che possano lasciar prevedere una flessione, almeno nei prossimi tre o quattro mesi. Tuttavia la situazione potrà rapidamente cambiare con la prossima primavera. Intanto l'investimento immobiliare ha iniziato una nuova tendenza ascensionale, specialmente nella Svizzera interna dove il bisogno di nuovi appartamenti è reale. La recessione americana è considerata come superata e per riflesso anche la lieve stasi subentrata nell'economia svizzera dovrebbe venir rapidamente eliminata, con necessità di nuovi investimenti. L'emissione di prestiti obbligazionari svizzeri ed esteri riprenderà probabilmente ancora con un ritmo intenso, con conseguente assorbimento di capitali risparmiati. Infine occorre considerare che i tassi negli USA sono in aumento, per cui è da attendersi una nuova fuga di capitali della Svizzera verso i mercati USA alla ricerca di un miglior rendimento. Se fattori non ponderabili non entreranno in gioco è quindi prevedibile che nel corso del primo semestre del 1959 si assisterà ad una nuova contrazione dei crediti, per cui non è da prevedere una riduzione dei tassi. Occorre ancora non dimenticare che il mercato comune e la zona di libero scambio porranno alla nostra economia problemi di incognite. Intanto si comincia a notare che per parare ad eventuali influssi negativi di queste organizzazioni sulla nostra economia, importanti industrie svizzere stanno studiando la possibilità di fondare loro affiliate nei paesi esteri della zona del mercato comune: e gli investimenti necessari saranno evidentemente forniti da capitali svizzeri.

Noi dobbiamo dunque contare ancora per lungo tempo su tassi d'interesse superiori a quelli del passato.

(Dal « Bollettino immobiliare ticinese »).

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1958

Cantons	Nombre fin 1957	Entrées 1958	Nombre fin 1958
Appenzell R.-E.	3	—	3
Appenzell R.-I.	3	—	3
Argovie	96	—	96
Bâle-Campagne	14	—	14
Berne :			
a) allemand	75	—	75
b) Jura	<u>67</u> 142	—	<u>67</u> 142
Fribourg :			
a) allemand	15	—	15
b) romand	<u>56</u> 71	1	<u>57</u> 72
Genève	35	—	35
Glaris	1	—	1
Grisons :			
a) allemand	38	1	39
b) italien	7	—	7
c) romanche	<u>40</u> 85	—	<u>40</u> 86
Lucerne	44	—	44
Neuchâtel	30	—	30
Nidwald	5	—	5
Obwald	4	—	4
Saint-Gall	83	—	83
Schaffhouse	3	—	3
Schwyz	14	—	14
Soleure	73	—	73
Tessin	50	8	58
Thurgovie	46	—	46
Uri	17	—	17
Valais :			
a) allemand	61	1	62
b) romand	<u>63</u> 124	—	<u>63</u> 125
Vaud	75	—	75
Zoug	12	—	12
Zurich	10	—	10
T O T A U X	1040	11	1051

Répartition par régions linguistiques :

Suisse allemande : 618 Caisses Suisse italienne : 65 Caisses
Suisse romande : 327 Caisses Suisse romanche : 41 Caisses

Des 11 nouvelles Caisses, 1 se trouve en Suisse romande : Courtemâche (Jura), 8 en Suisse italienne : Bissone, Gorduno, Intragna, Loco, Maroggia, Melano, Sementina, Verscio (Tessin), 2 en Suisse allemande : Trimmis (Grisons), Brigerbad (Valais).